

• Actualité Migresives • Dossier SIPEV • Filières Ces groupements qui font avancer les secteurs • Focus Au cœur de l'industrie

04-2010

N°8



fipec

L'Essentiel

Le magazine de la Fédération des Industries des Peintures, Encres, Couleurs, Colles et Adhésifs

www.fipec.org

Lancement du

SIPEV

*La FIPEC
se renforce
et évolue*

ENVIRONNEMENT

*Création de la Commission
Environnement*

FOCUS

*La FIPEC au cœur de l'industrie
Adhésion au GFI*



SOMMAIRE - N° 8
AVRIL 2010

Actualité3
L'Essentiel de l'Europe5
Environnement6
Création de la Commission Environnement
Dossier8
Lancement du SIPEV
Filières 11
• **Peintures**
Bâtiment - Grand Public
Carrosserie
Anticorrosion
Industrie
• **Encres**
Imprimerie et Emballage
• **Colles**
Adhésifs et Mastics
• **Couleurs**
Art, Loisir et Enseignement
Focus 14
La FIPEC au cœur de l'industrie



- **Directeur de la publication**
Michel Le Tallec
- **Rédactrice en chef**
Dominique Ayoul
- **Reportages et rédaction**
CommLC
- **Photos et illustrations**
FIPEC - O. Gombert - Fotolia
- **Conception graphique**
Hervé Carasco
- **Réalisation PAO**
Sophie Delbar
- **Impression**
Imprimerie TAAG

La FIPEC remercie les personnes qui ont collaboré à ce numéro

- **FIPEC :**
42, avenue Marceau - 75008 Paris
- **Contact :** Dominique Ayoul
Direction des Affaires économiques et de la Communication

Tél. : 01 53 23 09 83

E-mail : directo@fipec.org

www.fipec.org

E D I T O R I A L



Que fait la FIPEC ?

Dans l'éditorial de notre édition précédente, j'évoquais les soutiens que la FIPEC apportait à ses adhérents dans un contexte de crise.

Tous sont justifiés par notre activité de veille économique, sociale, technique et réglementaire.

Ils se traduisent par des actions de représentativité, de participation et d'implication dans nos filières.

Je rappelais que nous étions prêts à poursuivre notre modernisation, à nous renforcer et à multiplier nos efforts pour aider nos adhérents et, avec eux, nos industries à progresser dans un contexte économique, social, technique et réglementaire complexe et difficile.

Nous avons pris des décisions stratégiques.

La FIPEC s'est intégrée plus avant dans le monde de l'industrie pour affirmer sa présence et participer aux prises de décisions qui accompagnent la mutation industrielle.

Notre environnement nous a amené à revoir nos structures.

Nous avons clarifié nos organes de représentation en dédiant à chacun de nos métiers un syndicat national représentatif.

Nous pouvons dorénavant nationalement représenter chacun de nos secteurs clairement identifiés par son syndicat :

- **Le SIPEV, pour les industries des peintures, enduits et vernis.**
- **L'AFICAM, pour les colles, adhésifs et mastics.**
- **L'AFCALE, pour les couleurs appliquées à l'art, le loisir et l'enseignement.**
- **L'AFEI, pour les encres d'imprimerie.**

Nous avons créé la Commission Environnement, transversale et ouverte à tous nos métiers.

Nous avons participé aux Etats Généraux de l'Industrie comme nous l'avions fait pour le Grenelle Environnement.

Nous avons adhéré au GFI (Groupe des Fédérations Industrielles) pour être plus présents dans les débats publics, pour bénéficier de leur puissant dispositif de lobbying, pour nous associer au GFI dans sa représentation au MEDEF, pour être actifs dans la commission permanente de concertation pour l'industrie.

L'expérience et les perspectives d'avenir nous entraînent à être proactifs.

Michel Le Tallec

Délégué Général de la FIPEC

Plate-forme Internet « Generisque® » et guide CMR

Le SIPEV donne une suite à la convention CMR signée par le Président de la FIPEC, Michel Dufour et Xavier Bertrand, Ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, le 21 avril 2008. Pour aider les adhérents à remplir leurs obligations réglementaires en prévention des risques professionnels et chimiques au sein de leurs usines, le SIPEV met à disposition de ses adhérents la plate-forme Internet « Generisque® ». Il prépare également la sortie d'un guide sur la substitution des CMR.



Prévenir les risques avec la solution « Generisque® »

La société PREO (Prévention des Risques en Entreprise et Organisation), sélectionnée par le SIPEV, a conçu un outil de gestion d'aide à la prévention du risque professionnel, Générisque®. Il a été spécifiquement adapté aux besoins des entreprises concernées par les obligations de la nouvelle réglementation. Le logiciel restitue automatiquement le « Document Unique » exigé par l'article R4121-1 du Code du Travail, avec plans de maîtrise et de contrôle, suivi du plan des actions, remise à jour réglementaire et archivage pour les années à venir. L'outil a l'avantage d'être associé à la base de données installée sur une plate-forme Web sécurisée (avec login et mot de passe) - aucune installation de logiciel n'est donc nécessaire -. Il utilise par ailleurs les critères des DDTEFP (Directions Départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle), CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie) et INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité).

Accord sur l'emploi des seniors

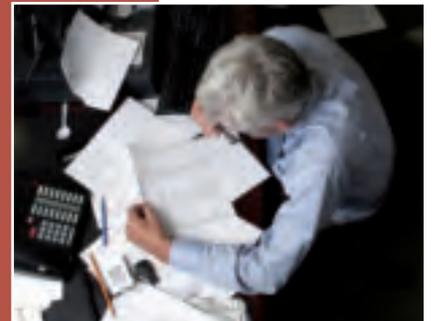
et la gestion des âges dans les industries chimiques

Le 6 novembre 2009, un accord a été signé sur l'emploi des seniors et la gestion des âges dans l'industrie chimique. Il a été conclu entre l'ensemble des organisations patronales (UIC, 10^{ème} Comité de la CSP, CSR, FEBEA, FIPEC, FNCG et FNIEEC) et trois organisations syndicales (FCE-CFDT, CFTC-CMTE et CFE-CGC). Les entreprises de la branche, dès lors qu'elles ne sont pas couvertes soit par un accord d'entreprise ou d'établissement, soit par un plan d'actions établi au niveau de l'entreprise ou du groupe répondant aux exigences légales, devront concourir « activement et individuellement » aux trois domaines d'action suivants :

- Développer les compétences, les qualifications et l'accès à la formation
- Aménager les fins de carrière et la transition entre activité et retraite
- Favoriser la transmission des savoirs et des compétences en développant le tutorat.

L'objectif global de la branche est d'augmenter de 5% le nombre de salariés de 55 ans et plus, en activité entre fin 2009 et fin 2012.

Le Département des Affaires Sociales a diffusé auprès des adhérents une circulaire de synthèse et une analyse détaillée de l'accord.



Du nouveau sur

www.observatoireindustrieschimiques.fr

L'Observatoire Prospectif des Métiers, des Qualifications et de la Diversité des Industries Chimiques (OPIC) a mis un ensemble de documents à

la disposition des entreprises et de leurs

- salariés sur son site www.observatoireindustrieschimiques.fr :
- Répertoire des métiers des industries chimiques pour identifier, décrire et relier les métiers de la branche
 - Passeport formation, document personnel établi à l'initiative du salarié qui réunit les informations relatives à sa formation

et à son parcours professionnel. Il l'aide également à mieux se positionner par rapport à son emploi actuel et à construire un projet professionnel en s'appuyant sur ses acquis

- Guide de l'entretien professionnel qui permet d'accompagner les différents acteurs de l'entreprise (salarié, encadrement, institutions représentatives du personnel)
- Etudes et statistiques qui présentent un état des lieux précis et exhaustif de la filière.

La FIPEC, représentée par Isabelle Morin-Girard, est étroitement associée aux travaux de l'observatoire en sa qualité de membre du Comité de pilotage paritaire de l'OPIC.





Accord cadre national

Emploi et compétences dans les industries chimiques

Évènement annoncé aux médias spécialisés par voie de communiqué de presse, la FIPEC, représentée par son Délégué Général, Michel Le Tallec, a signé le 23 juillet 2009, avec Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat chargé de l'emploi, un accord cadre national pour l'emploi et les compétences des salariés des industries chimiques aux côtés de l'UIC (l'Union des Industries Chimiques), de la FEBEA (Entreprises de la Beauté), de la FNCG (Fédération Nationale des Industries des Corps Gras), de la FCE-CFDT (Fédération chimie éner-

gie) et de la CFE-CGC chimie (Fédération de la Chimie). C2P (OPCA des Industries Chimiques) est également signataire en qualité d'opérateur et gestionnaire du dispositif. Plus qu'un symbole, cet accord, qui couvre la période 2009-2011, est un engagement fort des acteurs de la branche.

Étendre les compétences pour maintenir l'emploi

L'objectif de cet accord triennal est d'activer tous les dispositifs permettant aux entreprises, confrontées à des mutations structurelles et à la crise économique mondiale, de maintenir les emplois tout en adaptant et développant les com-

pétences. 27 millions d'euros dont 9 millions de fonds d'Etat seront débloqués sur 3 ans pour :

- la formation des salariés les plus fragilisés au regard de l'emploi afin de développer leurs qualifications
- L'accompagnement des PME/TPE dans leurs démarches d'anticipation et de mise en place de procédures RH nécessaires au développement des compétences de leurs salariés
- Le développement d'actions collectives de Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) afin de reconnaître les compétences et les qualifications acquises pendant l'activité professionnelle, notamment pour les salariés de premiers niveaux de qualification.

MIGRESIVES et adhésifs : la situation évolue

La réglementation concernant le domaine des matériaux au contact des denrées alimentaires est très complexe... Les adhésifs et leurs applications, au même titre que tous les composants des matériaux au contact des denrées alimentaires, doivent être conformes à des exigences générales de conformité (Article 3 du règlement (CE) n°1935/2004, publié par l'Union Européenne en 2004).

Formation sur le programme de recherche européen MIGRESIVES

Depuis 3 ans, différents partenaires travaillent en collaboration avec la Commission Européenne sur le projet de recherche européen MIGRESIVES (Migration From Adhesives in Food Packaging Material in Support of European Legislation and Standardisation). Le but est de développer un outil de simulation de migration des adhésifs vers les aliments pour contribuer à la sécurité des consommateurs. Parmi les organisations engagées dans cette recherche, l'AFICAM s'est associée avec ITECH Entreprises pour proposer, dès à présent, une formation sur MIGRESIVES et les outils développés dans le cadre de ce projet. Cette formation a plusieurs objectifs :

- Sensibiliser les PME fabricants d'adhésifs et les acteurs de la filière aux contraintes réglementaires concernant les matériaux au contact des denrées alimentaires
- Comprendre les grands principes de migration et de diffusion pour une utilisation pertinente facilitant la collaboration avec des laboratoires spécialisés
- Présenter les objectifs du projet européen de Recherche MIGRESIVES et intégrer les adhésifs dans la réflexion sur le contact alimentaire
- Présenter les outils développés dans le cadre du projet MIGRESIVES (arbre de décision, logiciel de simulation de migration).

Deux sessions ont été programmées en mars et d'autres dates seront bientôt proposées sur le deuxième semestre 2010.

www.formation.continue@itech.fr

Conférence de clôture du projet MIGRESIVES

A la fin du projet MIGRESIVES, une conférence européenne de clôture est prévue les 27 et 28 avril 2010 à Ljubljana en Slovénie. Organisée par l'ensemble des partenaires du consortium, cette conférence veut donner un aperçu des objectifs, structures et résultats du programme européen.

www.migresivesclosingconference2010.eu





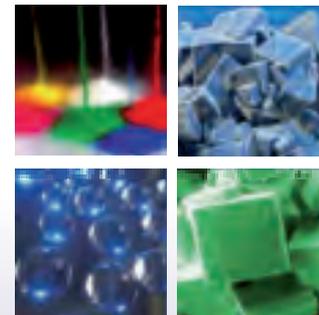
L'essentiel de l'Europe

Assemblée Générale 2010



European Adhesives & Sealants Conference 2010
September 16-17, Helsinki, Finland

L'Assemblée Générale FEICA, les 16 et 17 septembre 2010, se tiendra à Helsinki. Dans la Capitale finlandaise, comme à Marseille en 2008 et à Budapest en 2009, les acteurs majeurs de l'industrie des colles, adhésifs et mastics en Europe se réuniront, fidèles à cet événement devenu un lieu privilégié de rencontres professionnelles de haut niveau. Outre les sujets d'intérêt général sur l'économie, la technique et la réglementation, cette édition sera marquée par la présence de Holger Kraemer, Membre du Parlement Européen, de la Commission Environnement, santé publique et sécurité alimentaire qui témoignera de la volonté de transparence de la filière en matière de développement durable.
www.feica-conferences.com/invitation/advertising-the-conference




Assemblée Générale 2010

L'Assemblée Générale CEPE est organisée du 22 au 24 septembre 2010 à Istanbul, simultanément avec le congrès et salon « Paintistanbul » et « All about colors », du 23 au 26 septembre. Cette concomitance permettra aux professionnels de passer facilement d'un événement à l'autre et de concentrer leur déplacement sur une même période. Après l'Assemblée Générale 2009 à Budapest, sous le thème « vents économiques contraires », centrée sur le repositionnement de l'industrie et le développement des stratégies, le CEPE poursuit ses travaux sur tous les sujets réglementaires. Il a déjà publié sur son site de nouveaux guides et outils permettant aux entreprises de mettre en œuvre REACH.
www.cepe.org

Interview du Dr Martin Kanert,
Executive Manager EuPIA

Les encres d'imprimerie



Contact alimentaire : démarche proactive

Quel est le cadre réglementaire du contact alimentaire ?

Dr Martin Kanert : *Les emballages alimentaires doivent être fabriqués de manière à éviter toute migration des composants vers les aliments, dans des quantités qui pourraient mettre en danger la santé humaine, entraîner une modification inacceptable de la composition des aliments ou une altération des aliments en terme d'odeur et de goût. Ces obligations générales figurent dans le Règlement Cadre Européen CE n° 1935/2004 « concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ». Au niveau européen, il existe également des dispositions spécifiques pour les emballages plastique.*



Le GMP, règlement (CE) n°2023/2006, définit des règles de bonne pratique de fabrication pour les matériaux ou objets susceptibles d'être en contact avec les aliments. Il donne aux opérateurs de la chaîne d'approvisionnement des pratiques générales et précise qu'un système d'assurance qualité et de contrôle doit être mis en place. Les emballages alimentaires sont en principe imprimés pour fournir

de l'information au consommateur, conformément à la Directive 2000/13/EC relative à l'étiquetage, pour promouvoir le produit et apporter des qualités décoratives et de protection. Dans des cas plus exceptionnels, les encres sont appliquées à l'intérieur de l'emballage ou en insert et ont donc un contact direct intentionnel.

Dans l'attente d'une réglementation spécifique et dans le cadre des réglementations existantes, les associations professionnelles sont sollicitées pour accompagner leurs adhérents qui doivent contribuer à la conformité de l'emballage final.

Quel accompagnement apporte EuPIA à ses adhérents ?

Dr M.K. : *EuPIA a édité deux guides. Le Guide des Encres d'imprimerie appliquées sur la face non en contact des aliments des emballages de denrées alimentaires. Ce guide, que les adhérents se sont engagés à suivre, détaille les responsabilités des fabricants d'encres dans la chaîne d'emballage. La fabrication des encres pour emballages alimentaires tient compte de différents paramètres relatifs au matériau, à son application et son utilisation finale. Ces encres sont conçues pour réduire au minimum le risque de transfert de ses composants dans l'aliment, tout en respectant le cahier des charges pour l'utilisation finale. Ce guide comporte également un schéma de sélection des matières premières en référence à la liste, rendue publique par EuPIA, des matières premières utilisées dans la fabrication des encres pour emballage alimentaire. Avec cette liste, qui va devenir une référence pour les autorités compétentes, nous voulions mettre à disposition des transformateurs, un outil objectif contenant l'ensemble des données nécessaires à la protection et la sécurité du produit.*

Le deuxième guide répertorie les « Bonnes pratiques de fabrication des encres utilisées sur la face non en contact des aliments des emballages de denrées alimentaires et d'articles destinés au contact des aliments ». Les encres d'imprimerie pour emballages alimentaires entrent dans le champ d'application du Règlement GMP. Le guide EuPIA en détaille les obligations pour l'industrie des encres d'imprimerie, et notamment les procédés d'application sur la surface du matériau ou de l'objet non en contact avec l'aliment. Pour respecter ces règles, les fabricants d'encres n'étant pas seuls responsables, leur collaboration avec toute la chaîne d'approvisionnement est essentielle. Guides accessibles sur le site EuPIA : www.eupia.org





Gestion des Déchets Diffus Spécifiques

Selon l'article L. 541-10-4 du Code de l'Environnement qui sera complété par un décret actuellement en discussion, la gestion des « déchets diffus spécifiques » (DDS) des peintures, vernis, colles, adhésifs et mastics, est à la charge de ceux qui les mettent sur le marché. De facto, les fabricants et distributeurs deviennent responsables légalement de l'élimination de ces déchets. Interrogée à ce sujet, Nadège Gauvin, Affaires Techniques & Réglementaires, rappelle que « la FIPEC, en collaboration avec les producteurs, distributeurs, collectivités, entreprises de traitement des déchets et pouvoirs publics, a la volonté de participer à l'élaboration d'un système vertueux sur le plan environnemental et sur le plan économique. Mais pour rendre applicable et efficace la collecte et le traitement des déchets ménagers des produits issus de nos industries, nous devons mettre en place une filière spécifique DDS ». Avec les représentants des autres secteurs professionnels concernés (UIC, UFCC...) et la distribution (FCD, FMB...), la FIPEC travaille au montage de cette filière. Elle participe au groupe de travail piloté par le ministère en charge de l'écologie, sur un projet de décret et la définition des modalités de mise en œuvre de cette filière. « Sur ces dossiers très techniques, l'implication de la fédération est nécessaire car seule l'expertise des professionnels concernés permettra d'aboutir à une réglementation réaliste ».



Création de la Commission Environnement

coatings care

L'enjeu environnemental est devenu prépondérant et la prise de conscience s'est généralisée dans un contexte réglementaire toujours plus présent. Mettre en valeur notre implication et nos actions est devenu stratégique. La « Commission Environnement », commission transversale à tous les secteurs, a vocation à faire jouer les synergies. Elle va donner une meilleure visibilité aux orientations de fond de la Fédération en matière d'environnement et plus largement, de développement durable.



activités couvertes par la FIPEC doivent être mieux connues. La FIPEC a réussi à se faire entendre et reconnaître en tant que porte-parole pour valoriser les industries qu'elle représente auprès des pouvoirs publics. Il conviendra donc de communiquer sur tous les aspects positifs des peintures, enduits, vernis, colles, adhésifs et mastics, encres d'imprimerie et couleurs.

Décidée lors du Conseil d'Administration FIPEC en septembre dernier à Marseille, la création de la « Commission Environnement » découle d'un constat de bon sens. Dans la presse et auprès du grand public, l'intérêt pour le sujet est grandissant, légitime et les

Missions de la Commission Environnement

Composée de chefs d'entreprise, de responsables du Marketing et de techniciens, la Commission Environnement va définir les grandes orientations en

Le mot du Président de la Commission

Gérard Chevillard : « La Commission Environnement remplit deux fonctions. L'une, interne, consiste à centraliser tous les sujets d'ordre environnemental et à gérer collectivement les problématiques posées par la législation. L'autre fonction, externe, va contribuer à consolider les fondements d'une image de marque responsable. Auprès des pouvoirs publics, la Commission a mission de représenter l'intérêt collectif et de donner une visibilité aux engagements et initiatives des industriels en faveur de la santé et de l'environnement ».





matière de communication environnementale. Dans sa mission, elle s'appuiera sur les travaux des commissions et des groupements pour :

- Anticiper les conséquences des mesures qui peuvent être prises sur tous les sujets environnementaux
- Favoriser les échanges sur les problématiques environnementales et rechercher les synergies sur les sujets communs
- Définir les grandes orientations en matière de communication environnementale.

Premiers travaux de la Commission

La première réunion a eu lieu le 17 février. Les participants ont élu le Président de la Commission, Gérard Chevillard, Responsable Développement Durable chez PPG, et défini les axes

de travail prioritaires : le Grenelle Environnement et ce qu'il sous-entend - taxe et bilan carbone, performance énergétique, gestion des déchets, qualité de l'air intérieur - ; la conférence de Copenhague et la future réduction des Gaz à Effets de Serre ; les ITE, la démarche HQE et FDES dans le bâtiment ; les Ecolabels ; l'évolution de Coatings Care ; la normalisation... Partant du principe que l'environnement concerne avant tout l'être humain, l'attention de la Commission portera plus particulièrement sur la responsabilité des adhérents et leurs démarches quant au processus de fabrication et à la formulation des produits. Elle travaillera à délimiter les grands axes d'une politique développement durable appliquée aux secteurs de la FIPEC.

Commission des Acheteurs : réflexion sur les achats durables

Aujourd'hui, dans le contexte du développement durable et des préoccupations environnementales, le concept d'« achats durables » fait partie de la stratégie globale des entreprises. La Commission des Acheteurs a ainsi engagé une réflexion sur ce sujet en commençant par dresser l'inventaire des bonnes pratiques auprès des adhérents. Les points de vigilance à surveiller par les entreprises sont les suivants :

- Intégration des critères sociaux et environnementaux dans le cahier des charges du produit
- Recherche, sélection, information et évaluation des fournisseurs
- Intégration d'une clause spécifique dans les contrats
- Suivi du fournisseur par l'audit de ses prestations.

La Commission des Acheteurs présentera ses travaux auprès de la Commission Environnement.

Etiquetage et environnement : nouvelles obligations

Fil rouge du Grenelle Environnement, le renforcement de l'information au public... qui se traduit, conformément à la loi « Grenellienne » du 3 août 2009, par de nouvelles mentions obligatoires à faire figurer sur l'emballage des produits ! Ces dispositions vont concerner, dans un premier temps, les produits de déco déjà soumis à de nombreuses obligations : informations sanitaires, biocides, teneurs en composés organiques volatils... Mais comment rendre lisibles par le consommateur ces nouvelles informations ? La Fédération soumet des propositions aux pouvoirs publics.

Parallèlement, d'autres initiatives volontaires sont prises (protocole d'évaluation des émissions de l'AFSSET, plateforme ADEME-AFNOR sur l'affichage environnemental) mais ne seront en rien obligatoires dans leurs applications.

Pour être en conformité, les fabricants de produits de décoration devront satisfaire aux exigences des décrets et arrêtés, actuellement rédigés par le Ministère de l'Ecologie et le groupe de travail auquel participe la FIPEC.

Lancement du

La FIPEC a désormais une entité bien distincte pour chacun de ses secteurs, avec l'émergence d'un syndicat national dédié aux industries des fabricants de peintures, enduits et vernis jusqu'alors réparties en 6 syndicats régionaux. La nouvelle organisation, entérinée par l'Assemblée Générale Extraordinaire le 14 janvier 2010, contribue à renforcer l'unité et la représentativité de la FIPEC en identifiant au niveau national chacun de ses métiers et leur poids économique.

Jusqu'alors organisé en syndicats régionaux, le secteur des peintures, enduits et vernis s'affirme en regroupant sous une entité nationale unique, le SIPEV, l'ensemble de ses entreprises : fabricants de peintures, enduits et vernis bâtiment et grand public, carrosserie, constructeurs, industrie générale, anticorrosion, marine.

oublier que l'origine lointaine de notre organisation professionnelle repose sur la création des syndicats régionaux des fabricants de peintures. La diminution en nombre d'entreprises et leur augmentation en taille a bouleversé le paysage. On a peine à imaginer aujourd'hui que dans le seul secteur des peintures et vernis on comptait 450 entreprises à caractère familial et artisanal en 1950. Elles sont passées à 275 en 1971, à 230 en 1982 et à une centaine à l'heure actuelle dont les plus importantes sont multinationales.

Si je suis satisfait, c'est surtout parce que toutes les entreprises sans exception qui adhéraient aux syndicats régionaux peintures ont adhéré au syndicat national SIPEV.

Le rassemblement des fabricants de peintures, vernis, enduits dans un seul syndicat a entraîné des modifications à la FIPEC. Qu'en pensez-vous ?

M.D. : Nous n'avons que des avantages à clarifier les fonctions respectives des syndicats nationaux et de la fédération qui les rassemble. Le contexte régional que nous avons connu sera envisagé région par région dans les antennes régionales que les entreprises souhaiteront. Elles sont prévues par le règlement intérieur du SIPEV.

Pour des raisons historiques qui remontent à la période où la FIPEC n'abritait que les syndicats régionaux peintures, les groupements peintures (bâtiment, grand public, carrosserie, industrie, anticorrosion, marine) étaient suivis par la FIPEC



Interview de Michel Dufour, Président de la FIPEC

Les fabricants de peintures, enduits et vernis, organisés en syndicats régionaux, ont décidé de se regrouper en un syndicat unique. Êtes-vous satisfait de cette évolution ?

Michel Dufour : Dans un contexte économique, administratif, social technique et politique évolutif, il me paraît indispensable de s'adapter pour rester efficace.

Où que ce soit, pour avancer et progresser, il faut régulièrement faire le point, chercher à mieux faire, étudier les moyens à mettre en œuvre pour y parvenir et prendre les dispositions adéquates.

C'est vrai individuellement pour chacun d'entre nous.

C'est vrai dans la gestion de nos entreprises.

C'est tout aussi vrai dans les organisations professionnelles.

Dans les années passées, à plusieurs occasions nous avons fait le point dans les différents organismes que nous fédérons. Chacun a pu s'exprimer, que ce soit dans les conseils d'Administration, les Comités de Direction, les Assemblées Générales ou les réunions spécialement organisées pour traiter nos problèmes

d'adaptation et de modernisation. J'ai eu l'occasion à de nombreuses reprises, d'exprimer mon point de vue de chef d'entreprise et de Président de la FIPEC. Tout ceci a été consigné dans des comptes rendus diffusés à nos adhérents. J'ai pu, une fois de plus, apprécier la cohésion de nos adhérents qui, après analyse de la situation et de propositions ont décidé à l'unanimité d'accepter les modifications.

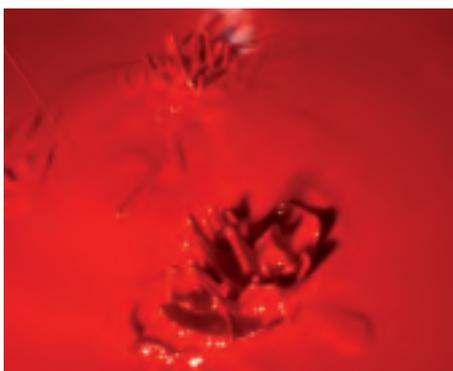
Pourquoi êtes-vous satisfait ?

M.D. : Nous avons su affronter les problèmes qui se confirmaient et s'aggravaient année après année et avons fait le pas qui nous conduit à une organisation nouvelle sans renier notre passé. Il ne faut pas



et régis par son règlement intérieur. Ces groupements, qui sont du domaine exclusif des peintures, ont leur vraie place au SIPEV et pas à la FIPEC.

En revanche, les commissions techniques et sociales, celles des acheteurs qui intéressent les 4 métiers de la FIPEC, conservent leur place au sein de la Fédération.



La FIPEC rassemble en une fédération nationale 4 syndicats nationaux ouverts aux fabricants correspondants à 4 métiers différents. Que doit-on en penser ?

M.D. : La FIPEC rassemble des métiers qui ont eu plusieurs bonnes raisons de se regrouper. Les matières premières, les méthodes de fabrication, les emballages des produits finis, les laboratoires de recherche et de contrôle, les réglementations de transport... ont des points communs. La convention collective qui régit les rapports sociaux est commune. Elle est aussi un point d'ancrage important de nos métiers avec la parachimie et la chimie.

Des actions communes concernant l'enseignement et la formation à nos métiers se retrouvent dans l'ITECH et dans l'AFPEV. Les réglementations techniques partagent les mêmes critères.

La Commission Sociale, les commissions techniques et la Commission des Acheteurs s'intéressent à des sujets communs aux 4 métiers.

La Commission Environnement concerne tous nos adhérents.

La FIPEC et le SIPEV ont les mêmes origines. De ce fait, ces 2 organisations ont la particularité de partager la propriété des locaux

où sont domiciliés les 4 syndicats nationaux.

La FIPEC a reçu la mission d'être l'employeur unique du personnel travaillant sur l'ensemble des activités des 4 syndicats nationaux. Avec le poids de son ensemble, la FIPEC est, lorsqu'il le faut, porte parole des 4 syndicats dans les domaines des relations avec l'Etat et avec les autres organisations patronales telles que l'UIC, le MEDEF, le GFI...

Le SIPEV, nouvellement créé, aura-t-il d'autres orientations stratégiques que celles des syndicats régionaux ?

M.D. : Ce n'est pas au Président de la FIPEC qu'il faut poser cette question.

Le SIPEV assure sa gestion présente et future de manière autonome ; il a un Comité de Direction composé de 15 membres, d'un Président, d'un Vice-Président et d'un Trésorier. Ses orientations stratégiques dépendront de ses dirigeants et de ses membres.

En tant que fabricant de peintures adhérent au SIPEV, je contribuerai avec toute mon équipe aux réflexions et aux décisions futures du syndicat national qui décidera de ses orientations.

Il est néanmoins évident que le champ d'actions du SIPEV est forcément élargi en raison de son autonomie.

Y a-t-il pour vous des difficultés à cumuler la gestion de votre entreprise et la présidence de la FIPEC ?

M.D. : Je comprends parfaitement votre question car j'ai eu à résoudre

ce problème. Plus les années passent et plus la tâche de Président de la FIPEC est, sinon lourde, du moins pesante en déplacements, en contacts, en sujets à examiner.

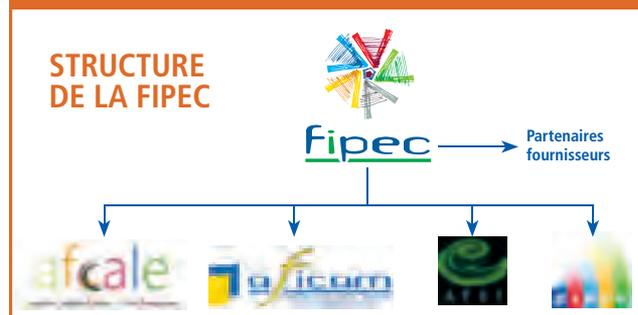
Je considère être très bien et de mieux en mieux secondé dans ma tâche de Président de la FIPEC et dans mes responsabilités de patron d'une entreprise familiale.

A la FIPEC, la collaboration avec le délégué Général se perfectionne d'année en année grâce à une estime réciproque et à des contacts de plus en plus fréquents.

Dans mon entreprise, j'ai pris, grâce à mes collaborateurs et à ma famille, le recul nécessaire pour pouvoir remplir au mieux les deux fonctions que j'exerce de part et d'autre.

La FIPEC fédère désormais 4 syndicats nationaux :

- SIPEV, Syndicat national des Industries des Peintures, Enduits et Vernis
- AFICAM, Association Française des Industries des Colles, Adhésifs et Mastics
- AFCALE, Association des Fabricants de Couleurs pour l'Art, les Loisirs et l'Enseignement
- AFEI, Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie



« S'appuyant sur son expérience et son analyse du marché, la FIPEC a ressenti la nécessité de renforcer l'unité de ses activités pour s'adapter aux besoins du futur. La volonté d'être toujours plus présent et performant a motivé l'évolution de sa structure. Pour progresser, il faut prévoir, s'adapter et se moderniser », Michel Le Tallec, Délégué Général de la FIPEC.

Interview expresse à deux voix



En tant que Président et Vice-Président du SIPEV, quelles sont vos complémentarités ?

Pascal Hoareau, Président : *Jean-Marie Greindl, représentant PPG et moi-même, représentant ONIP, sommes complémentaires. Pour porter la voix de l'ensemble des adhérents, nous cumulons l'expérience et le point de vue à la fois d'un groupe international et d'une PMI. Cette complémentarité est une volonté formelle exprimée par l'ensemble des fabricants de peintures, enduits et vernis. Elle est clairement spécifiée dans le règlement intérieur du SIPEV.*

Maintenant que les syndicats régionaux sont regroupés au niveau national, quelle place occuperont les régions ?

Jean-Marie Greindl, Vice-Président : *Tout en s'assurant une identité nationale forte, les actions du SIPEV auront une portée régionale dans les zones d'implantation géographique des adhérents. Les antennes régionales qui seront créées auront un rôle de rassemblement sur les sujets spécifiques aux régions concernées. Elles seront les relais du SIPEV et de la FIPEC avec les adhérents et les filières partenaires et seront d'autant plus fortes que les sites d'exploitation des sociétés nationales y seront représentés.*



Membres du Comité de Direction du SIPEV

- **Président :**
Pascal Hoareau (ONIP)
- **Vice-Président :**
Jean-Marie Greindl (PPG AC France)
- **Trésorier :**
Henri Jardin (Toupret)
- **Autres membres :**
Georges Benichou (AkzoNobel Coatings)
Rémy Brandel (Geholit)
Jean-François Corbineau (Materis Paints)
Gilbert Eicholz (Celliose)
Nicolas Ensminger (STO)
Patrick Frémaux (Haghebaert et Frémaux)
Jean-Pierre Genevay (Becker Industrie)
Jacques Menicucci (Allios)
Philippe Périssé (BASF Coatings)
Serge Pestourie (SCSO)
Joseph Sion (Theolaur Peintures)
Philippe Cabaret (PPG AC EMEA)
Jean Papachryssanthou (AkzoNobel Car Refinishes EMEA)
François Corda (Dyrup)



SIPEV : lancement du film peinture



La création du SIPEV coïncide avec le lancement du film « Peintures, enduits et vernis - Technologies performantes et solutions innovantes ».

Ce film est un véritable événement, sans précédent au sein de la FIPEC. Il est l'illustration animée d'un travail collectif réalisé par les adhérents qui révèle la valeur ajoutée d'un secteur industriel majeur.

Entre le groupe de travail, les personnes interviewées et celles qui ont permis le tournage dans les entreprises et les sites de production, plus d'une cinquantaine d'adhérents ont été mobilisés. Dès sa présentation officielle lors de la Journée FIPEC le 26 mai 2010, le film sera visible sur www.fipec.org et largement diffusé via les adhérents et auprès des interlocuteurs et partenaires de la FIPEC.

PEINTURES



PEINTURES
BÂTIMENT &
GRAND PUBLIC

Des nouvelles de 3PF



Batimat

La filière Peintures Bâtiment poursuit sa mobilisation pour valoriser les métiers du Bâtiment. La participation, en novembre dernier, au salon Batimat, de l'Association « Peintres & peintures pour la France » via un stand et des conférences, a permis de mettre en évidence l'évolution des métiers.

Itinéraire du « bus des peintres »

Le « bus des peintres » est reparti sillonner les routes de France à la rencontre des collégiens (journées d'études, portes ouvertes). Il a également fait une étape en Wallonie, suite à la demande de l'Association belge Professionnelle de l'Industrie des Vernis, Peintures, Mastics, Encres d'Imprimerie et Couleurs d'Art (IVP).



3PF lance son film

3PF a présenté son film qui met en valeur les métiers de la peinture (fabrication, distribution, application). En 20 minutes, cette vidéo présente les aspects des différents métiers et les perspectives qu'ils offrent. Cet outil accompagnera les prochaines étapes du bus.

Taxe d'apprentissage

L'association « Actions 3PF » est maintenant habilitée à percevoir une partie de la Taxe d'Apprentissage au titre des activités complémentaires.

Groupement Peintures Bâtiment : mutualisation des FDES

Initié en avril 2009 et animé par Philippe Brunet des Affaires Techniques et Réglementaires, le Groupe de Travail sur les FDES (Fiches de Déclaration Environnementales et Sanitaires) a validé le principe de fiches collectives, sur la base de 29 familles de produits.

Groupement Peintures Grand Public : élection du président

Lors de la dernière réunion du Groupement Peintures Grand Public, le 8 décembre 2009, François Corda a été élu à l'unanimité Président du Groupement et a succédé à Christian Bridoux.

Interview expresse...

Qu'est-ce qui a motivé votre candidature ?

François Corda : « En tant que Vice-Président Business Développement de la société Dyrup, Vice-Président d'UNIBAL (Union Nationale des Industries du Bricolage, du Jardinage et de l'Aménagement du Logement) et Vice-Président de FEDIYMA (Fédération européenne des industriels du Bricolage, du Jardinage et de l'Aménagement du Logement), je travaille déjà en étroite collaboration avec les distributeurs membres de la FMB (Fédération des Magasins de Bricolage). Ces fonctions m'ouvrent beaucoup de portes et peuvent apporter des opportunités au groupement. C'est ce qui a justifié ma candidature ».

Quels seront les prochains axes de travail du groupement ?

F.C. : « Deux orientations majeures se dessinent pour 2010. D'une part, nous poursuivons la collaboration engagée avec la filière sur des sujets aussi divers que la loi LME ou les réglementations sur les produits. D'autre part, nous réactivons le groupe de travail communication pour valoriser le secteur de la peinture, notamment à travers son site www.mamaison-mapeinture.com. Enfin, le groupement suivra de près les travaux de la Commission Environnement pour décliner le dispositif de communication qu'elle mettra en place ».

PEINTURES
ANTICORROSION

Travail en amont

Le Groupement Anticorrosion du SIPEV, avec le GEPI, l'OHGPI et l'ACQPA, a examiné les axes d'amélioration à travailler, notamment en matière de certification. L'objectif est de faire face à l'évolution des marchés, des réglementations et des règles de mise en œuvre.

Dans le domaine des statistiques et afin d'assurer une cohérence optimale, le groupement a rappelé aux participants du panel le périmètre de leurs déclarations statistiques et les gammes de produits concernées.

**PEINTURES
INDUSTRIE**

Un label pour le secteur ?



En novembre, s'est tenue la première réunion du Groupement Peintures Industrie sous la direction de son nouveau président. La mise en place d'un référentiel « qualité, environnement et santé » pour les peintures industrielles, qui permettra de valoriser le secteur, a été discutée.

« L'image que donne aujourd'hui la profession sur ses technologies, ses métiers et la prise en compte des aspects environnementaux et santé est sécurisante pour l'avenir. La réflexion sur un référentiel qualité va dans la continuité du travail initié par le groupement avec le lancement de la plaquette institutionnelle qui s'est appliquée à décliner toutes les valeurs ajoutées de nos métiers. En mutualisant les actions, le groupement donne aux chefs d'entreprise la possibilité d'anticiper les évolutions de leur profession », **Gilbert Eicholz**.

**COLLES
ADHÉSIFS ET MASTICS**



Début des travaux sur les Ecolabels

Pour son travail sur les Ecolabels, la Commission Colles Bâtiment et Grand Public s'est rapprochée de l'AFNOR, organisme de certification. Les Ecolabels sont des démarches volontaires et multicritères qui permettent une information consommateur spécifique et une reconnaissance dans les 27 pays de l'Union Européenne. Ils s'intègrent dans une stratégie plus large, celle du développement durable.

Actuellement fondés sur le règlement européen communautaire 1980/2000 du 17/07/2000, les Ecolabels vont faire l'objet d'un nouveau règlement. Il va simplifier la procédure et faire évoluer le champ d'application ainsi que les exigences relatives aux critères écologiques.

Une demande d'Ecolabel européen pour la famille de produits « Colles de finition / aménagement / décoration intérieure en travaux neufs ou rénovation » est en cours.

**PEINTURES
CARROSSERIE**

Campagne de sensibilisation



L'expérience de la législation COV a démontré toute l'utilité d'une campagne de sensibilisation et de vulgarisation. Aujourd'hui, l'actualité législative est encore dense et toujours plus complexe.

Le Groupement Peintures Carrosserie a décidé de communiquer par étape en commençant par rappeler le mode de lecture de la Fiche de Données de Sécurité, élément incontournable pour appliquer les nouvelles réglementations, que ce soit REACH ou celles liées à l'étiquetage.

Dans un deuxième temps, le plan de communication du groupement répond aux objectifs de sensibiliser, décrypter, délimiter les responsabilités de chacun, informer et former les équipes terrain des adhérents sur les nouvelles règles législatives qui concernent tous les niveaux de la filière.

Colles pour moquettes : droit de réponse !



En réaction à une étude UFC-Que Choisir qui tendait à généraliser l'idée de la nocivité des colles dans l'habitation, l'AFICAM a diffusé un communiqué à la presse pour rétablir la vérité. En substance, il y est rappelé que « la fabrication des colles fait partie des industries qui ont le plus évolué ces dernières années sous l'impulsion des préoccupations sanitaires et environnementales. Aujourd'hui, 80% des produits sur le marché sont en phase aqueuse et émettent peu, voire pas de substances polluantes. Les 20% de produits restants sont utilisés très ponctuellement dans des cas bien précis, par rapport à des exigences spécifiques et dans des conditions d'utilisation maîtrisées ».



Robert Lacoste (BOSTIK), membre de l'AFICAM et Président de la Commission Colles Bâtiment, a précisé que « les colles, mastics et adhésifs faisaient partie des industries les plus réglementées en matière de substances et d'étiquetage. Entre 1990 et 2006, le secteur est passé de 19 à 903 réglementations. La démarche volontaire des adhérents de l'AFICAM consiste à s'appuyer sur des référentiels européens existants et à optimiser en permanence les colles proposées ».

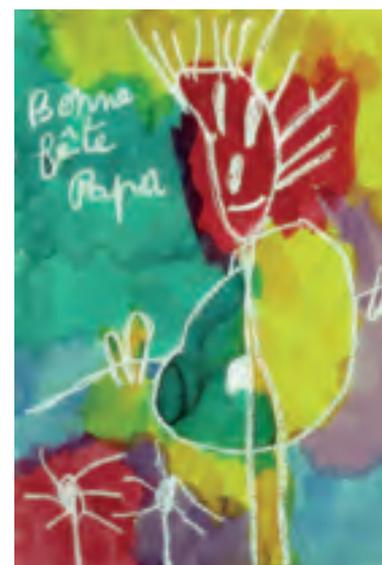
L'AFCALE s'offre une vitrine dans l'Agenda du CNEA



Tiré à 4 000 exemplaires, l'agenda du CNEA (Comité Nationale Pour l'Education Artistique) 2010 est distribué gratuitement aux institutions, élus, grandes associations nationales, médias, personnalités du monde des arts et de la culture... En affichant son identité et les entreprises qu'elle représente, l'AFCALE veut renforcer sa notoriété auprès d'une population sensible aux productions artistiques auxquelles les couleurs participent au premier plan.

Jouets : l'AFCALE s'implique dans la normalisation

Au niveau national, l'AFCALE a pris la décision d'occuper un siège au sein de la Commission de Normalisation AFNOR S51C qui détermine les positions françaises au niveau européen et international. L'AFCALE pourra ainsi contribuer activement au suivi et à la participation des travaux européens (CEN/TC 52) et internationaux (ISO/TC 181), mettre en valeur son point de vue et son savoir faire, influencer sur le contenu des normes, bénéficier d'un pouvoir d'anticipation sur l'évolution des produits, rencontrer et échanger avec tous les acteurs clés du marché du jouet.



Bilan 2009...

Dans le contexte économique que nous vivons, le secteur des encres d'imprimerie fait face à différents phénomènes qui influent sur l'activité des industriels :

- La publicité a connu au cours de l'année 2009 un recul de 15%
- La presse est confrontée à la réduction du lectorat de la presse quotidienne, tendance lourde qui s'amplifie chaque année avec la concurrence d'Internet. Quant aux magazines, ils sont, pour beaucoup, imprimés hors de France
- Les encres pour emballages accusent le contrecoup de la baisse de consommation conjuguée à la baisse de l'activité industrielle et de toutes celles utilisatrices d'emballages flexibles ou de caisses américaines imprimées.



L'actualité des encres

« Les experts techniques de l'AFEI et de la FIPEC continuent de travailler en relation étroite avec le CEPE et EUPIA. Cette année encore, les préoccupations environnementales ont constitué la majorité de leurs travaux en commissions. Les sujets traités sont nombreux et complexes et suscitent une mobilisation quasi permanente : REACH, GHS/CLP, Développement Durable, Transport, Etiquetage, normalisation... Parallèlement, de nombreuses actions ont été menées pour promouvoir l'industrie des encres. Les contacts avec les représentants de la filière « Emballage » se sont renforcés (CLUB-MCAS, CLIFE, ELIPSO). La plaquette institutionnelle sur les encres industrielles, finalisée fin 2008, a été distribuée aux membres de l'AFEI, aux députés européens et à différents interlocuteurs politiques et institutionnels. Elle caractérise la haute technicité des produits et les défis technologiques et environnementaux que relèvent chaque jour les entreprises de la filière », Jean-Michel Schmitt, Président de l'AFEI.

La FIPEC au cœur de l'industrie



Les enjeux environnementaux, les tensions économiques, la mondialisation, l'évolution du cadre réglementaire, la problématique des matières premières sont autant de paramètres qui conditionnent l'évolution du tissu industriel. Pour accompagner ses adhérents, la FIPEC doit être partie prenante au sein de ses filières, être fortement représentée dans toutes les instances consultatives et dans les débats publics. Ces impératifs guident la FIPEC dans ses orientations politiques et stratégiques.

Débats publics : la FIPEC prend place

La participation aux débats publics donne la mesure des lignes directrices qui dessinent les grandes orientations sur lesquelles des positions sont à défendre et des stratégies, à anticiper. Au même titre que pour le Grenelle Environnement, la FIPEC a participé activement aux Etats Généraux de l'Industrie en intégrant le groupe de travail « biens intermédiaires, biens d'équipement et environnement ». De ces débats ressortent les grands axes de propositions, dont certains concernent les secteurs de la FIPEC et s'inscrivent dans les priorités du Grand Emprunt national. Les enjeux sont donc majeurs et identifiés dans un discours de Christian Estrosi, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi : « ... *L'Emprunt national doit nous permettre de relever trois défis majeurs pour se projeter vers l'avenir et dynamiser notre économie sur le long terme : le tournant vers l'économie de la connaissance ; la compétitivité des entreprises ; les équipements industriels innovants...* ». La synthèse des projets soumis par les industriels consultés a dégagé trois grands axes de propositions : « *Le premier est de trouver des réponses innovantes aux trois évolutions fondamentales qui*

Que ce soit dans sa manière de fonctionner ou les sujets sur lesquels elle engage une réflexion de fond, la Fédération prouve sa proactivité et place ses industries en précurseurs. Aujourd'hui, la FIPEC est structurée pour accompagner ses adhérents dans les nouveaux défis du monde industriel, se prépare aux sujets d'avenir qu'elle a anticipés et renforce ses positions. Nourrie par les leçons du passé et la volonté de s'adapter aux besoins du futur, la FIPEC se modernise, crée la Commission Environnement et adhère au GFI.

structureront notre société dans les 30 ans qui viennent : l'épuisement des matières premières et le réchauffement climatique ; la nécessité pour la France d'occuper une position de leader dans l'ère numérique ; les exigences en matière de santé de nos concitoyens et le vieillissement de la population...

Deuxième axe pour accélérer la création de richesses et d'emplois, les projets du Grand emprunt doivent miser sur les technologies les plus stratégiques, celles qui irriguent l'innovation de la plupart des autres branches industrielles...

Le troisième grand axe de propositions pour se projeter sur les marchés du futur consiste à créer les conditions favorables à l'innovation ».

La FIPEC, moteur dans ses filières

Le Grenelle Environnement a préfiguré une révolution dans la gouvernance qui tend à systématiser la consultation des organisations professionnelles afin de travailler sur des positions communes et aboutir à des décisions approuvées par tous. Cette nouvelle approche donne toute sa légitimité à une politique filière dont la FIPEC est l'un des initiateurs et pour laquelle elle est très engagée.

Cette politique se traduit notamment dans la filière anticorrosion par la mise en commun des travaux relatifs aux réglementations environnementales et santé.

Dans le cadre de la LME, le travail réalisé dans la filière des matériaux de construction et de décoration (peintures et colles) a permis de signer un projet d'accord dérogatoire avec 70 organisations professionnelles. La même démarche a été appliquée dans le secteur du Grand Public en concertation avec UNIBAL et la FMB.

Dans le domaine de la peinture carrosserie, plusieurs initiatives du groupement ont permis de faciliter l'application de la réglementation COV et de valoriser la filière de la réparation carrosserie dans sa démarche développement durable. Actuellement, un travail d'informa-

tion et de sensibilisation est en cours sur la réglementation REACH, l'étiquetage et les Fiches de Données de Sécurité.

Les actions de la filière graphique, dans laquelle s'intègrent les encres d'imprimerie ainsi que les colles et adhésifs, ont contribué à faire prendre conscience aux pouvoirs publics des enjeux économiques et culturels liés à l'imprimé avec notamment l'organisation du colloque « L'Imprimé, un media du futur ».

« Ces différents exemples montrent l'utilité du travail en filière pour valoriser et pérenniser nos métiers ou appréhender l'application des nouvelles réglementations. Pour la plupart de nos secteurs, le travail en filière est aujourd'hui un acquis qui nous positionne pour relever les défis futurs, notamment ceux identifiés lors des Etats Généraux de l'Industrie », Michel Le Tallec.

La FIPEC proactive sur les sujets d'avenir

Son travail de veille industrielle, technologique et réglementaire donne à la FIPEC les moyens d'identifier proactivement les axes de développement de l'industrie. Il apporte à ses adhérents les éléments de réflexion qui leur permettent d'anticiper les évolutions.

Là encore, Les Etats Généraux de l'Industrie confortent la Fédération dans ses orientations... « Pour relever le défi de l'épuisement des matières premières et du réchauffement climatique, il nous faut développer de nouveaux matériaux, à partir de matières premières renouvelables (matériaux agrosourcés, développement des technologies de chimie verte) ou de procédés nanotechnologiques... », Christian Estrosi.

C'est justement dans ces directions que la FIPEC oriente ses travaux. La table ronde de l'Assemblée Générale 2008 a notamment donné un éclairage exhaustif sur les aspects relatifs aux nanotechnologies. La table ronde de l'Assemblée Générale 2010 se montrera tout aussi pertinente en abordant le sujet des matières premières biosourcées...



Interview de Thierry Noblot, Délégué Général du GFI

Quelles sont vos priorités d'actions dans le cadre des Etats Généraux de l'Industrie ?

« Le GFI souligne plus particulièrement six priorités : accélérer la sortie de crise en favorisant l'investissement tant matériel qu'immatériel (notamment l'innovation), par des crédits d'impôt et des prêts à taux réduits ; permettre aux entreprises, notamment PME et ETI, d'accéder à des financements longs, en fonds propres ou quasi-fonds propres ; éviter toute nouvelle réglementation qui handicaperait l'industrie et, recourir chaque fois que possible, à des engagements volontaires ; améliorer l'attractivité des métiers/compétences et savoir-faire de l'industrie ; organiser la complémentarité des pôles de compétitivité ; ouvrir le chantier du financement alternatif d'une partie de la protection sociale, fondé aujourd'hui quasi exclusivement sur les seuls emplois et salaires. Par ailleurs, Yvon Jacob, Président du GFI, Bernard Chambon, Président de l'UIC et Frédéric Saint-Geours, Président de l'UIMM, ont indiqué que la décision des pouvoirs publics de mettre en cohérence le Grand emprunt et les Etats Généraux de l'Industrie répondait à la proposition du GFI, considérant qu'ils forment à eux deux le socle fondateur d'une forte ambition pour l'avenir industriel du pays ».

Quels sont pour vous les enjeux des Etats Généraux de l'Industrie ?

« Ils tiennent en 10 points clé : poser clairement la question de la compétitivité de l'industrie localisée en France ; mobiliser les financements longs nécessaires à l'investissement industriel ; assurer le financement de l'innovation ; accroître le nombre et la taille des ETI ; structurer les filières industrielles ; accompagner les PME en matière de stratégie et d'alliances ; créer un environnement réglementaire favorable au développement de l'industrie ; promouvoir l'industrie et ses métiers ; mettre en place une politique de l'emploi et des compétences ; redonner à la Commission Permanente de Concertation pour l'Industrie une place centrale comme lieu d'échanges, d'analyses et de propositions ».

La FIPEC partage les mêmes valeurs et adhère aux idées défendues dans les concertations avec les pouvoirs publics.

Adhésion au GFI : la FIPEC renforce sa représentativité



Yvon Jacob, Président du GFI

Dans un contexte difficile en mutation, la FIPEC a décidé d'adhérer au Groupe des Fédérations Industrielles pour aller dans le sens d'une cohésion politique. L'industrie a en effet besoin d'être requalifiée et fortement représentée dans toutes les instances politiques et

économiques. Le GFI donne l'opportunité de renforcer la portée des actions des industriels confrontés aux mêmes problématiques et dont la FIPEC partage les positions. « Le diagnostic sur la situation de l'industrie française est unanimement partagé. La compétitivité s'est dégradée depuis 10 ans et COE-Rexecode chiffre le manque

à gagner à 100 Mds euros/an. Ce diagnostic appelle une stratégie et une politique pour l'industrie qui restaurent progressivement la capacité des entreprises industrielles installées en France à reprendre des parts de marché à leurs concurrents », **Yvon Jacob, Président du GFI.**

C'est dans cette optique que la FIPEC rallie les prises de position de ce groupe qui représente, à travers les organisations professionnelles qu'elle fédère, 80% de l'industrie en France.

« Cette adhésion est une réponse aux attentes des adhérents et sert notre détermination à tirer le meilleur parti des évolutions structurelles, conjoncturelles et réglementaires de l'industrie pour l'ensemble de nos métiers », **Michel Le Tallec.**

L'intérêt d'intégrer le GFI n'a pas tardé à se révéler dans le cadre des Etats Généraux de l'Industrie et du Grand Emprunt. La prise de parole des représentants du groupe, exprimée dans un récent communiqué de presse, sert les préoccupations et les priorités communes des adhérents de la FIPEC.

Les décisions majeures engagées par la FIPEC ces dernières semaines confirment les orientations suivies depuis plusieurs années et permet-

tent de franchir une étape décisive en terme de représentativité. En renforçant sa présence dans les courants d'influence, la Fédération accompagne d'autant mieux ses adhérents dans la mutation industrielle qui s'opère.



Michel Le Tallec, Délégué Général de la FIPEC

Créé en 1988, le GFI rassemble les plus importantes fédérations industrielles françaises et représente ainsi environ 80% de l'industrie. L'industrie et les services qui y sont directement liés contribuent en France à près de 40% du PIB, 82% des exportations et 85% de la R&D du secteur privé. Les fédérations industrielles adhérentes représentent l'industrie au MEDEF. Au plan européen, elles sont affiliées aux différentes fédérations européennes de branches industrielles et le MEDEF les représente au sein de BusinessEurope.

Le GFI poursuit 2 objectifs

- Valoriser le rôle fondamental de l'industrie car elle détient les clés d'une croissance forte et durable : progrès technologiques, activités de production et services donc emploi, protection de l'environnement et expansion internationale
 - Promouvoir et défendre toute initiative pouvant favoriser l'activité et le développement de l'industrie et améliorer son environnement, tant au plan national qu'euro-péen.
- Pour atteindre ses objectifs, le GFI conduit en permanence des actions auprès des pouvoirs publics, de l'ensemble des acteurs économiques et des relais d'opinion. Appuyé sur ces organisations et sur la volonté de ses fédérations, le GFI peut approfondir sa réflexion et faire des propositions afin de conduire la politique la plus favorable au développement de l'industrie. Il dispose pour cela de l'instrument de concertation avec l'Etat que constitue la Commission Permanente de Concertation pour l'Industrie (CPCI). www.industrie-gfifrance.com

